

Le collectif stopTAFTA de Besançon

vous invite à une

Conférence – Débat

le **mardi 10 février à 20h**

Grand Kursaal

2, place du théâtre, Besançon

Le Grand Marché Transatlantique Quelles menaces ? Comment lutter ?

Avec

Renaud Lambert, rédacteur en chef adjoint

LE MONDE
diplomatique

et

Claude Girod

agricultrice
Confédération Paysanne

Eric Petit

Maire de Franois,
membre de la LDH

Judith Fouillard

enseignante
syndicaliste FSU

Collectif StopTAFTA de Besançon

ATTAC – AC ! – Collectif Franche-Comté sans OGM – Appel Pour l'Insurrection des Consciences – Ligue des Droits de l'Homme Besançon – Amis du Monde Diplomatique – Solidaires 25 – FSU 25 – Parti de Gauche – PCF – Ensemble ! – EELV – Jeunes Ecologistes de Franche-Comté – NPA – Maintenant la Gauche – MJS – Nouvelle Donne – Citoyen.ne.s engagé.e.s

contact : stoptafta.besancon@laposte.net
site national : <https://www.collectifstoptafta.org>



TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) désigne l'accord de libre-échange négocié depuis juin 2013 dans le plus grand secret entre l'Union Européenne et les Etats-Unis pour mettre en place un **Grand Marché Transatlantique**.

Cet accord concerne tous les secteurs : agriculture et alimentation, environnement et santé, sécurité sociale, emplois, salaires, retraites, services publics, éducation....

Danger sur la démocratie locale

L'accord s'applique dès l'échelle de la commune. Il prévoit le recours à des tribunaux privés internationaux pour régler les différends entre les collectivités territoriales et les multinationales. Les firmes étrangères pourront porter plainte contre les communes pour exiger des dommages et intérêts quand une politique publique s'opposera à leurs profits. De nombreuses collectivités territoriales se sont déjà déclarées zone hors TAFTA.



Non à la braderie de l'environnement !

Concernant la sécurité alimentaire, nos normes, plus strictes que les normes internationales et américaines (niveaux de pesticides, OGM, bœuf aux hormones,...) pourraient être condamnées comme "barrière commerciale illégale". Concernant l'eau et l'énergie, ces biens seraient privatisables.



Défendons nos protections sociales !

Avec ce traité, un des grands objectifs poursuivis est d'atteindre le plus petit dénominateur commun en matière de législations sociales. Les normes sociales sont considérées comme des "obstacles non-tarifaires" entravant le commerce : elles devront être moins contraignantes pour les entreprises. Les multinationales pourront s'opposer à des lois améliorant les conditions de travail si elles estiment que cela entrave leurs profits.

